

Procès-verbal de l'Assemblée de paroisse du 26 mars 2019 à 19 h. 30 au Temple Farel

Ordre du jour

1. Accueil, méditation
2. Acceptation du PV de l'Assemblée extraordinaire du 29 septembre 2018
3. Rapport d'activités 2018
4. Comptes 2018
5. Budget 2019
6. Utilisation future du Grand Temple
7. Centre paroissial : informations sur l'avancement des travaux
8. Divers

61 personnes présentes

Présidence : Gérard Berney

Scrutateurs : R. Paroz, R. Heubi.

Excusés : Nicole et Jean-Marc Bauer, Pierre Renaud (Conseil communal de La Sagne), Christophe Calame (Conseil communal des Planchettes), Marie-Agnès et Marc Morier, Juliette et Paul-André Leibundgut, Pierre-Laurent Dakouri, Emmanuel Raffner (président de la fédération catholique romaine de NE)

Le procès-verbal de l'Assemblée du 22 mars 2018 ne figure pas sur le site Internet de la paroisse. Il a cependant été adopté lors de l'Assemblée du 29 septembre 2018.

1. Accueil, méditation

Le président commence par souhaiter la bienvenue à tous et remercie chacun de son engagement au service de l'Eglise. Il base la méditation sur un extrait du Psaume 37.

2. PV de l'Assemblée extraordinaire du 29 septembre 2018

Il est adopté avec remerciements à son auteure, F.-D. Studer.

3. Rapport d'activités 2018

La présidente du Conseil paroissial, Véronique Frutschi Mascher, présente le rapport d'activités, que chacun a pu se procurer. Elle commence par remercier différentes personnes qui ont cessé leur activité, puis aussi celles qui ont débuté en 2019 ; ensuite, elle développe les différents points du rapport.

Le président de l'Assemblée rappelle que des élections au Conseil paroissial et au Synode auront lieu le 16 juin prochain. Toutes les idées sont les bienvenues pour étoffer le Conseil paroissial.

Communauté locale Bulles-Valanvron-Planchettes : pourquoi faut-il un lieu de culte au Valanvron alors que nous avons un temple aux Planchettes ? Aucun Planchottier ne participe au culte, hélas.

Conseil chrétien : Les statuts, qui datent de 1982 et n'étaient plus du tout actuels, ont été modifiés. Il n'y a plus que cinq communautés membres du Conseil chrétien (l'Eglise réformée, l'Eglise catholique romaine, l'Eglise catholique chrétienne, l'Armée du Salut et les Mennonites ; l'Eglise du Réveil s'est retirée). Le premier acte posé est une prière commune une fois par mois.

Paroisse verte : tout autour de Saint-Jean, il y a énormément de détritrus, et il ne se passe grand-chose semble-t-il. Un bac a été sorti et fleuri lors de la kermesse ; le projet de jardin est tombé ; il y a en revanche un projet d'aménagement du parc autour du Presbytère. Autour de Farel, certains arbres seront taillés le mercredi 27 mars. A Saint-Jean, un samedi de nettoyage sera organisé, avant la kermesse ; mais c'est déjà à moitié fait, apprend l'Assemblée.

Site Internet : La personne de contact est Jean-Jacques Perrenoud.

Le rapport d'activité est accepté à la majorité ; on compte une abstention.

4. Comptes 2018

M. Philippe Humberset présente les comptes. Kathy Vittolo, secrétaire, les tient et la fiduciaire COFIDA les contrôle ensuite. Ils sont soumis à l'Assemblée pour approbation. Ils présentent une perte de CHF 75'350.19. La paroisse a fait le choix de vendre des titres pour éviter une nouvelle perte. Il faut souligner que l'évolution boursière en 2018 a été défavorable. Eric Develey a mis de l'ordre dans l'utilisation des orgues qui ne sont plus accessibles sans clé. Les personnes qui utilisent les orgues doivent s'acquitter d'un montant fixé par la paroisse, ou fournir une prestation lors des cultes.

Les services funèbres ne sont pas facturés aux familles par l'EREN. Il est demandé aux familles qui ne paient pas la contribution ecclésiastique d'honorer la prestation du ministre.

Marcel Jaquet lit le rapport des vérificateurs, établi par lui-même et Françoise Ducommun.

L'Assemblée donne décharge de ces comptes au Conseil paroissial, à une abstention près.

Marcel Jaquet et Françoise Ducommun restent vérificateurs, Francine Schaefer reste suppléante. Ces personnes sont reconduites dans leurs fonctions.

5. Budget 2019

Alain Schwaar le présente, avec un déficit de CHF 34'000.-.

Les coûts de la transformation du Presbytère se montent à CHF 880'000.-, conformément au budget voté par l'Assemblée de paroisse. La paroisse fera une hypothèque pour faire face aux travaux, même si les coûts à Numa-Droz 75 seront inférieurs aux CHF 375'000.- prévus.

L'Assemblée accepte le budget 2019, avec 4 abstentions.

6. Utilisation future du Grand Temple

L'idée du Conseil paroissial est de consulter l'Assemblée par rapport à deux variantes concernant l'utilisation future du Grand Temple. Des discussions sont en cours avec la Commune. Il n'y a pas de vote décisionnel ce soir.

Première option : statu quo, avec environ CHF 15'000.- de charges annuelles pour une utilisation plutôt faible au niveau des locations.

Deuxième option : remise du temple à la Commune, avec signature d'une convention pour une utilisation du temple par la paroisse en deux temps forts durant l'année, Carême avec Pâques et Avent avec Noël. Mais il faut en faire quelque chose d'attractif, notamment vis-à-vis des distancés.

Ce temple a une valeur historique et symbolique pour la ville, la population et la paroisse. Le Conseil paroissial privilégie la proposition 2.

Il existe une ouverture du côté de la Commune.

P.-H. Molinghen rappelle le rôle historique de l'édifice. Il retrace l'histoire du temple. Claude Wälti note que le Grand Temple est le mieux entretenu des temples de la paroisse. Armand Studer rappelle que la tour est propriété de la paroisse, même si la Commune l'entretient. Il est bien seul à s'occuper du temple. Si le temple est remis à la Commune, il y aura des aménagements différents, notamment les bancs. Pierre Hirschy pense que la proposition 2 est la meilleure. Ce bâtiment est emblématique pour la ville comme pour la paroisse. L'installation électrique a été refaite grâce à Armand. Le toit pourrait causer des soucis dans les années à venir. Il rappelle que la toiture de l'ex-temple de l'Abeille doit être refaite, pour CHF 300'000.-. Le toit du Grand Temple nécessitera une intervention importante dans peu de temps.

L'assemblée passe à un vote indicatif, afin que le Conseil paroissial puisse poursuivre la démarche.

Proposition 1, statu quo : 6 voix.

Proposition 2, don du temple à la Commune, avec signature d'une convention : 38 voix.

Abstentions : 10.

7. Centre paroissial : information sur l'avancement des travaux

Le site Internet donne des informations régulières sur le déroulement des travaux, avec photos à l'appui. La maison de paroisse sera inaugurée en principe en septembre, le jour de Paroisse en fête.

8. Divers

Néant.

L'Assemblée se termine par le Notre Père.

L. Huguenin